



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 8316

Texte de la question

M. Richard Cazenave attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les résultats des dernières élections locales qui se sont tenues en Colombie, et sur la portée du vote effectué par les Colombiens malgré les menaces de représailles des mouvements insurrectionnels qui pesaient sur eux. Il souhaiterait savoir si la France entend, dans le respect de la souveraineté de cet Etat, peser de tout son poids afin que le gouvernement colombien opte pour la voie de la négociation, option d'autant plus importante que les élections présidentielles auront lieu dans six mois.

Texte de la réponse

La France a activement contribué à l'élaboration d'une déclaration de l'Union européenne, appelant à une solution négociée entre les parties au conflit civil colombien, faisant part de sa disponibilité collective à favoriser ces négociations de paix et souhaitant que les élections locales puissent se tenir comme prévu le 26 octobre 1997. La France, qui entretient des relations régulières et amicales avec les autorités colombiennes, appelle une telle négociation de ses vœux, à l'instar de l'ensemble de la communauté internationale. Le président colombien, M. Samper, l'avait d'ailleurs inscrite parmi les objectifs prioritaires de son mandat, mais ses diverses tentatives en ce sens n'ont pas abouti. De même, la France se félicite que, après des mois de violences ininterrompues, les élections locales du 26 octobre dernier se soient déroulées dans le calme et que le « mandat pour la paix » ait connu un franc succès. C'est probablement au futur président de Colombie qu'il appartiendra de s'engager dans la voie négociée d'un retour à la paix civile dans ce pays. Et la France, avec ses partenaires européens, ne manquera pas de l'y encourager.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8316

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4845

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 821